

## **Le statut de l'élu(e) local(e) mis à jour en décembre 2016 (Document AMF)**

« La brochure « Statut de l'élu(e) local(e) » de l'AMF, dans sa version du 9 décembre 2016, intègre les dernières informations relatives au droit individuel à la formation (DIF) des élus (cf. chapitre V). **La mise en oeuvre réelle du DIF ne pourra pas intervenir au 1er janvier 2017.** Cette brochure en détaille les raisons. »

Statut de l'élu(e) local(e) disponible [en Cliquant ici >>>](#)